



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Huitième session

Genève, 25 et 26 septembre 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Quantification des avantages de la coopération transfrontière

Quantification des avantages de la coopération transfrontière

Note établie par le secrétariat

Résumé

À sa sixième session (Rome, 28-30 novembre 2012), la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la Commission économique pour l'Europe a chargé le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau d'établir une note d'orientation sur les avantages de la coopération transfrontière dans le cadre du programme de travail pour 2013-2015 au titre de la Convention (voir ECE/MP.WAT/37/Add.1, à paraître).

Le présent document donne des précisions sur l'élaboration de la note d'orientation. Il a été établi à partir des résultats des travaux de l'Atelier exploratoire d'experts sur la quantification des avantages de la coopération transfrontière (Amsterdam, 6 et 7 juin 2013). Il décrit le contexte des travaux visant à définir les avantages, présente le projet de grandes lignes annotées de la note d'orientation sur les moyens de recenser, quantifier et faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières, et comprend un projet de calendrier pour l'élaboration de la note d'orientation.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rappel des faits et mesures proposées par le Groupe de travail.....	1–4	3
II. Projet de grandes lignes de la note d’orientation sur les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières	5–8	3
III. Organisation des travaux.....	9–13	4
IV. Projet de calendrier pour l’élaboration de la note d’orientation.....		5
Annexe		
I. Note d’orientation pour recenser, quantifier et faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières		7

I. Rappel des faits et mesures proposées par le Groupe de travail

1. À sa sixième session (Rome, 28-30 novembre 2012), la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la Commission économique pour l'Europe (Convention sur l'eau) a décidé d'inclure les activités suivantes dans le programme de travail pour 2013-2015 en ce qui concerne la quantification des avantages de la coopération transfrontière (voir ECE/MP.WAT/37/Add.1, à paraître):

a) Mettre au point une méthode pour quantifier les avantages de la coopération transfrontière, et notamment élaborer une typologie des avantages attendus et analyser les méthodes utilisées actuellement pour quantifier ces avantages, et organiser un atelier pour recueillir des données d'expérience;

b) Établir et publier une note d'orientation sur les avantages de la coopération.

2. L'Atelier exploratoire d'experts sur la quantification des avantages de la coopération transfrontière (Amsterdam, 6 et 7 juin 2013)¹, accueilli par les Pays-Bas et organisé avec le concours des Gouvernements néerlandais et suisse et l'Institut international de l'eau à Stockholm, a été la première initiative organisée au titre de ce domaine d'activité. L'Atelier avait pour but d'engager un débat sur les techniques et les méthodes de quantification des avantages économiques, environnementaux, sociaux et politiques de la coopération relative aux eaux transfrontières. Il a également fourni un cadre pour débattre du fond et de la forme de la note d'orientation, dont l'objet sera de promouvoir la coopération transfrontière.

3. Un premier projet de la note d'orientation sera ensuite élaboré en tant que document d'information destiné à l'atelier sur la collecte et l'échange de données d'expérience en vue de recenser, quantifier et faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières, qui doit être organisé en mai 2014.

4. Le Groupe de travail est invité:

a) À examiner le présent document et à formuler des observations sur l'approche retenue, ainsi que sur le projet de calendrier pour l'élaboration de la note d'orientation;

b) À débattre du contenu du projet de grandes lignes annotées (annexe) et de proposer des experts susceptibles de contribuer à la rédaction de la note d'orientation;

c) À proposer, le cas échéant, des études de cas qui pourraient être prises en compte pour élaborer la note d'orientation, et qui seraient présentées lors du prochain atelier sur l'échange de données d'expérience en vue de quantifier les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières.

II. Projet de grandes lignes de la note d'orientation sur les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières

5. L'avant-projet des grandes lignes annotées de la note d'orientation sur les moyens de recenser, de quantifier et de faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières (annexe) se compose de cinq parties:

¹ De plus amples informations sur l'atelier, y compris les documents de travail et les exposés, sont consultables à l'adresse http://www.unece.org/env/water/1st_workshop_benefits_cooperation.html.

- a) Résumé analytique;
- b) Définition du contexte;
- c) Recensement des avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières;
- d) Quantification des avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières;
- e) Optimisation de l'impact de l'évaluation des avantages.

6. La note d'orientation aura pour objectif d'aider les gouvernements et autres acteurs à réaliser le potentiel de la coopération relative aux eaux transfrontières, en donnant un aperçu de l'ensemble des avantages potentiels qui peuvent être exploités, en exposant la façon dont ces avantages peuvent être évalués, et en proposant des conseils sur la manière dont l'évaluation des avantages peut être intégrée dans les processus d'élaboration des politiques.

7. Le public cible sera les décideurs dans les ministères chargés de l'environnement, des ressources en eau et des affaires étrangères, des organes paritaires, ainsi que les partenaires de la coopération pour le développement et les parties prenantes nationales (y compris les entreprises concernées et les organisations de la société civile). Par conséquent, la longueur totale de la note d'orientation ne devrait pas dépasser 30 pages au maximum. Un certain nombre d'études de cas viendront illustrer la note d'orientation, en donnant des informations sur des cas concrets de coopération relative aux eaux transfrontières.

8. Le projet de grandes lignes annotées de la note d'orientation sur les moyens de recenser, de quantifier et de faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières (annexe) énonce le contenu proposé pour la note d'orientation. Ces grandes lignes sont destinées à fournir une première base de discussion, mais elles devraient évoluer en fonction des résultats des futures activités sur les avantages de la coopération transfrontière et des observations communiquées. En particulier, la typologie proposée pour les avantages de la coopération transfrontière, qui figure dans le projet de grandes lignes de la note d'orientation, devra tenir compte des réalités de la coopération qui seront abordées à travers des études de cas au cours du futur atelier sur l'échange de données d'expérience en vue de quantifier les avantages de la coopération transfrontière.

III. Organisation des travaux

9. À l'issue de l'Atelier exploratoire d'experts, qui s'est tenu en juin 2013, le groupe d'experts, qui comprenait des universitaires, des experts de gouvernements et d'organes paritaires, ainsi que des représentants d'organisations internationales, a été invité à faire des observations et des contributions à l'appui du projet de note d'orientation.

10. Les travaux relatifs à la quantification des avantages entrepris au titre de la Convention sur l'eau de la CEE, y compris le projet de grandes lignes annotées de la note d'orientation, seront également présentés lors du séminaire de la Semaine mondiale de l'eau consacré aux outils visant à améliorer la coopération et le dialogue dans les bassins fluviaux (Stockholm, 3 septembre 2013), qui sera conjointement organisé par le Water footprint network, la CEE, l'Agence allemande de coopération internationale et l'Institut international de l'eau à Stockholm. Les experts participant au séminaire seront invités à faire des observations et des contributions à l'appui du projet de note d'orientation.

11. Outre les experts de l'Atelier exploratoire et les participants au séminaire de Stockholm, le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sera invité à contribuer à l'élaboration du projet de note d'orientation.

12. Un appel à propositions pour les études de cas sera publié avant la tenue de l'atelier sur l'échange de données d'expérience en vue de quantifier les avantages de la coopération transfrontière. L'atelier sera organisé en mai 2014. Certaines des études de cas présentées seront prises en compte dans la note d'orientation.

13. Le Groupe de travail fera régulièrement le point de l'état d'avancement de la note d'orientation.

IV. Projet de calendrier pour l'élaboration de la note d'orientation

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Mi-juillet 2013	Élaboration du projet de grandes lignes annotées de la note d'orientation
3 septembre 2013	Présentation et débat lors du séminaire consacré aux outils visant à améliorer la coopération et le dialogue dans les bassins fluviaux (pendant la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm)
25 septembre 2013	Présentation et débat lors de la huitième session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et sollicitation d'observations et de contributions
Mi-octobre 2013	Révision du projet de grandes lignes annotées, compte tenu des observations communiquées par les participants à l'Atelier exploratoire d'Amsterdam, au séminaire de Stockholm et au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau
Octobre-décembre 2013	Communication des projets de contributions par leurs auteurs
Janvier 2014	Appel à propositions pour les études de cas sur les moyens de recenser, quantifier et faire connaître les avantages de la coopération, qui seront présentées lors de l'atelier sur l'échange de données d'expérience en matière de coopération relative aux eaux transfrontières
Mars 2014	Premier projet de la note d'orientation
22 et 23 mai 2014	Atelier sur la collecte et l'échange de données d'expérience
Juin 2014	Présentation de l'état d'avancement de l'activité concernant les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières et du premier projet de la note d'orientation à la neuvième session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau
Juillet 2014	Deuxième projet de la note d'orientation incorporant les données d'expérience recueillies lors de l'atelier

<i>Date</i>	<i>Activité</i>
Novembre 2014	Organisation d'une réunion d'experts consacrée au projet
Mars 2015	Troisième projet de la note d'orientation incorporant les conclusions de la réunion d'experts
Juillet 2015	Présentation du projet de la note d'orientation à la dixième session du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau
Septembre 2015	Finalisation du document
Octobre 2015	Traduction, mise en page, impression
Novembre 2015, Hongrie	Présentation de la note d'orientation finalisée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau à sa septième session

Annexe

Note d'orientation pour recenser, quantifier et faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières

Projet de grandes lignes annotées^a

Résumé analytique

Le résumé analytique présentera les principaux éléments de la note d'orientation pour recenser, quantifier et faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières (note d'orientation). Il servira de base à une publication indépendante destinée aux décideurs de haut niveau, ainsi qu'à un diaporama.

Longueur du résumé analytique: quatre pages.

Longueur du texte principal, à l'exception du résumé analytique: 25 pages.

Chapitre premier Définition du contexte

Le chapitre premier comprendra quatre sections.

Longueur du chapitre: quatre pages et demie.

La **section 1.1** présentera brièvement l'objectif de la note d'orientation et définira son public cible.

Longueur de cette section: une demi-page.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) La coopération relative aux eaux transfrontières peut contribuer à la croissance économique, au bien-être de l'être humain et à la durabilité de l'environnement (exemples);
- b) La note d'orientation a pour but d'aider les gouvernements et autres acteurs à réaliser le potentiel de la coopération relative aux eaux transfrontières, en donnant un aperçu de l'ensemble des avantages potentiels qui peuvent être exploités, en exposant la façon dont ces avantages peuvent être évalués, et en proposant des conseils sur la manière dont l'évaluation des avantages peut être intégrée dans les processus d'élaboration des politiques;
- c) Le public cible comprend les décideurs dans les ministères chargés de l'environnement, des ressources en eau et des affaires étrangères, des organes paritaires, ainsi que les partenaires de la coopération pour le développement et les parties prenantes nationales (y compris les entreprises concernées et les organisations de la société civile).

^a Ce projet de grandes lignes annotées a été élaboré par un consultant à l'issue de l'atelier exploratoire d'experts (Amsterdam, 6 et 7 juin 2013).

La **section 1.2** exposera les principes de base de la note d'orientation.

Longueur de cette section: une demi-page.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) La coopération relative aux eaux transfrontières s'est développée, mais certains pays se heurtent encore à des difficultés dans ce domaine; ce problème de coopération est dû en partie au manque de reconnaissance des avantages de la coopération;
- b) Même les pays qui coopèrent ne le font souvent que dans des domaines limités. Il est possible d'accroître la coopération en passant du «partage de l'eau» (à savoir la répartition des ressources en eau entre les États riverains) au «partage des avantages tirés de l'eau» (à savoir la gestion des ressources en eau pour obtenir le maximum d'avantages et répartir ces avantages entre les États riverains, y compris à travers des mécanismes de compensation);
- c) Il existe même d'autres possibilités d'étoffer la coopération en passant du «partage des avantages tirés de l'eau» à «la réalisation des avantages plus importants qu'offre la coopération dans le domaine de l'eau», qui englobent, au-delà du secteur de l'eau, les avantages macroéconomiques et les avantages liés à la sécurité;
- d) Le recensement et la quantification (dans la mesure du possible) de toute la gamme des avantages favoriseront le développement de la coopération et, partant, la réalisation des avantages potentiels;
- e) Le recensement et la quantification des avantages ne sauraient à eux seuls suffire. Le processus de recensement et de quantification des avantages et l'intégration des données obtenues dans un processus d'élaboration des politiques (diffusion des avantages de la coopération) sont tout aussi importants, sinon plus;
- f) Certains pays, des organismes de coopération pour le développement et des organisations internationales sont déjà familiarisés avec les moyens de recenser, de quantifier et de faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières, mais nombre de ces expériences n'ont pas été documentées ni largement diffusées.

La **section 1.3** présentera brièvement la portée et le contexte institutionnel de la note d'orientation.

Longueur de cette section: une page (y compris l'encadré).

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) La note d'orientation est en cours d'élaboration dans le contexte de la Convention sur l'eau de la CEE, comme l'a demandé la Réunion des Parties à sa sixième session (Rome, 28-30 novembre 2012) dans le cadre du programme de travail 2013-2015 au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/37/Add.1, à paraître);
- b) Compte tenu de la globalisation de la Convention sur l'eau, la note d'orientation s'adresse à un public mondial, et met à profit les connaissances spécialisées et les études de cas à l'échelle planétaire;
- c) La note d'orientation est le fruit d'un long processus de collecte d'informations, de réflexion et de consultation;
- d) La note d'orientation donne des arguments pour adhérer à la Convention sur l'eau de la CEE et la mettre en œuvre.

Cette section pourrait comprendre un encadré présentant la Convention sur l'eau, étant entendu que la note d'orientation sera également diffusée dans des pays qui ne sont pas pleinement familiarisés avec la Convention, mais qui pourraient envisager d'y adhérer.

La **section 1.4** donnera un aperçu du concept et des réalités de la coopération relative aux eaux transfrontières.

Longueur de cette section: deux pages et demie (y compris l'encadré).

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) Quelles eaux transfrontières sont prises en compte dans le champ d'application de la note d'orientation – à savoir, cours d'eau, lacs et aquifères, et impacts sur les zones côtières;
- b) Qu'entend-on par gestion des eaux transfrontières et comment la gestion des eaux transfrontières a évolué au cours des dernières décennies (exemples);
- c) Qu'entend-on par coopération relative aux eaux transfrontières conformément à la Convention sur l'eau de la CEE et à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, s'agissant notamment des possibilités de coopération, des niveaux et degrés de coopération, de la coopération et des conflits, des limites de la sphère de coopération imposées par le cadre institutionnel;
- d) La coopération durable: force exécutoire des instruments juridiques, rôle clef de l'application volontaire (les avantages doivent l'emporter sur les coûts), réduction au minimum du coût de la coopération (coût des mesures et coûts de transaction de la coopération), optimisation des avantages de la coopération, compensations éventuelles;
- e) Comment s'exerce la coopération relative aux eaux transfrontières – aperçu des cadres juridiques, des cadres institutionnels et d'élaboration des politiques en vigueur (par exemple, accords bilatéraux et multilatéraux, processus d'élaboration des politiques, organes paritaires) et examen de la dynamique interne qui sous-tend la coopération relative aux eaux transfrontières;
- f) Quels ont été les facteurs de réussite dans le cadre de la coopération relative aux eaux transfrontières (y compris les facteurs de nature à créer un environnement propice, tels que la coordination interministérielle);
- g) Quel a été dans la pratique le rôle du recensement, de l'évaluation et de la diffusion des avantages dans le cadre de la coopération relative aux eaux transfrontières.

Cette section comprendra un encadré sur ce qu'on entend par partage des avantages (entre pays) et sur la manière de le mettre en pratique: les différentes étapes du partage des avantages, les mécanismes de partage des avantages (droits d'eau négociables, paiements compensatoires, investissements conjoints dans les infrastructures), ce qu'il faut faire et ne pas faire, l'application de dispositions institutionnelles rigoureuses.

Chapitre 2

Recensement des avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières

Ce chapitre comprendra trois sections.

Longueur du chapitre: cinq pages et demie.

La **section 2.1** évoquera brièvement la nécessité de recenser les avantages.

Longueur de cette section: une page.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) Le recensement et l'évaluation des avantages peuvent permettre d'atteindre des niveaux plus élevés de coopération, même si d'autres facteurs sont en jeu;

b) Le recensement et l'évaluation des avantages jouent un rôle important dans l'obtention de ressources financières (par exemple, de sources privées, d'organismes bilatéraux ou multilatéraux de coopération pour le développement, comme le Fonds pour l'environnement mondial) qui peuvent être nécessaires pour faire démarrer et soutenir le processus de coopération, ainsi que pour mettre en œuvre certaines mesures;

c) Il importe de recenser toute la gamme des avantages, même si certains d'entre eux ne peuvent être quantifiés ou évalués d'une autre manière;

d) Le recensement permettra de définir le contexte dans lequel des avantages peuvent être dégagés, ce qui peut constituer une utile unité d'analyse dans le processus de coopération.

Cette section comprendra un encadré avec des exemples sur la façon dont le recensement d'avantages a contribué à renforcer la coopération.

La **section 2.2** présentera une typologie des avantages.

Longueur de cette section: trois pages.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

a) La coopération relative aux eaux transfrontières peut dégager de nombreux avantages;

b) Certains avantages «classiques» sont bien connus des décideurs chargés des ressources en eau – comme ceux obtenus par la réduction de la pollution de l'eau (par exemple, les avantages pour la santé et la biodiversité), les impacts microéconomiques d'une meilleure répartition des ressources en eau (par exemple, la productivité agricole) ou la mise en place de grandes infrastructures (pour le stockage de l'eau, la lutte contre les inondations ou la production d'hydroélectricité);

c) D'autres avantages sont moins bien connus – comme ceux liés à la réduction des tensions politiques, qui ouvrent des possibilités de coopération dans d'autres domaines (comme la libéralisation du commerce) ou les effets macroéconomiques d'une meilleure gestion de l'eau facilitée par la coopération;

d) Une typologie des avantages peut aider les parties intéressées à recenser les avantages;

e) Cette section présentera une possible typologie des avantages, inspirée de Sadoff et Grey^b (voir tableau ci-dessous), mais d'autres typologies pourront être élaborées. Cette typologie sera affinée compte tenu des études de cas sur la coopération transfrontière, qui seront présentées lors de l'atelier sur l'échange de données d'expérience prévu en mai 2014.

<i>Catégories d'avantages</i>	<i>Avantages particuliers</i>
Type I	
Avantages pour les eaux transfrontières	Prévention de la dégradation des habitats et de la perte de la biodiversité (par exemple, valeur de non-usage liée à l'amélioration de la santé des écosystèmes des cours d'eau)
Avantages environnementaux	

^b Claudia Sadoff et David Grey, «Beyond the river: the benefits of cooperation on international rivers», *Water Policy*, vol. 4 (2002), p. 389 à 403.

<i>Catégories d'avantages</i>	<i>Avantages particuliers</i>
Type II	
Avantages dégagés des eaux transfrontières	Amélioration de la satisfaction induite par l'accroissement des possibilités récréatives et la protection des valeurs culturelles
a) Amélioration de la satisfaction et de la santé humaines	Amélioration de la santé humaine (réduction de l'incidence des maladies à transmission hydrique grâce à l'amélioration de la qualité de l'eau)
b) Avantages (micro)économiques directs/avantages liés à la productivité économique	Augmentation de la production économique (aquaculture, agriculture irriguée, production hydroélectrique, production industrielle, tourisme axé sur la nature)
Réduction des coûts et amélioration des avantages grâce à une meilleure gestion de l'eau (par exemple, meilleure répartition de l'eau grâce à une planification intégrée des ressources en eau à l'échelle transfrontière)	Réduction des coûts liés aux activités productives (possibilité d'éviter le coût d'approvisionnement en eau provenant de sources plus coûteuses, baisse du coût du traitement de l'eau brute pour la consommation humaine et les usages économiques, baisse du coût des apports énergétiques grâce à l'utilisation de l'hydroélectricité, économies dégagées par l'utilisation du transport fluvial)
	Réduction des risques: prévention des pertes humaines et économiques dues aux inondations, prévention des pertes catastrophiques dues à la sécheresse (par exemple perte de cultures pérennes), prévention des pénuries alimentaires et des pénuries d'énergie
	Accroissement de la valeur du patrimoine grâce à l'amélioration des écosystèmes riverains
Type III	
Avantages apportés par les eaux transfrontières	Réduction des coûts de gestion de l'eau (par exemple, en raison d'une surveillance plus efficace de l'eau, d'interventions plus efficaces en cas d'accidents dus à la pollution, etc.)
Réduction des coûts et amélioration des avantages grâce au renforcement de la confiance entre les pays	Réduction des coûts liés au respect des dispositions des traités internationaux
	Réduction des dépenses de défense et possibilité d'éviter les coûts imputables à des litiges ou à des conflits armés
	Avantages tirés de la coopération dans d'autres domaines dès lors que la confiance a été instaurée dans le domaine de l'eau
Type IV	
Avantages au-delà des eaux transfrontières	Croissance économique, création d'emplois et réduction de la pauvreté résultant de l'accroissement des investissements transfrontières et de la mise en place de marchés de biens et de services et de marchés du travail plus ouverts, qui eux-mêmes découlent de l'association des avantages microéconomiques tirés d'une meilleure gestion de l'eau (avantages de type II) et de l'amélioration de l'environnement économique induite par le renforcement de la confiance entre les pays (avantages de type III)
Avantages (macro)économiques indirects	

Cette section pourrait comporter un encadré donnant plusieurs exemples d'avantages obtenus à travers la coopération qui s'exerce dans différents bassins transfrontières.

La **section 2.3** abordera les problèmes à régler et les possibilités à exploiter dans le cadre du recensement des avantages.

Longueur de cette section: une page.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

a) La variabilité dans le bassin (par exemple, en termes d'écosystèmes ou de structure de production) est une source importante d'avantages (exemple du bassin Murray Darling);

b) Il existe un risque et des incertitudes dans le recensement (ainsi que dans l'évaluation) des avantages de la coopération;

c) Le recensement des avantages peut être un processus de longue durée – certains avantages peuvent être recensés au cours d'une première phase conduisant à un premier cycle de coopération (accrue), lequel à son tour peut donner lieu à de nouvelles initiatives pour recenser des avantages supplémentaires;

d) Il importe de recenser non seulement les avantages, mais aussi les bénéficiaires afin d'éclairer le processus politique (formation de coalitions) pour que puisse s'exercer la coopération, y compris à travers l'élaboration de solutions envisageables pour indemniser les «perdants»; cela s'applique à la fois au niveau transfrontière (international) et au niveau national.

Cette section comprendra un encadré donnant des exemples du recensement d'avantages en tant que processus (par exemple, les Grands Lacs africains: de la coopération dans le domaine de l'hydroélectricité à une coopération plus étoffées dans le domaine des eaux transfrontières).

Chapitre 3

Quantification des avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières

Ce chapitre comprendra cinq sections.

Longueur du chapitre: neuf pages.

La **section 3.1** examinera la façon d'aborder la quantification des avantages.

Longueur de cette section: une page et demie.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

a) Il n'est pas toujours possible, ni souhaitable, de quantifier les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières. L'évaluation des avantages peut comporter une évaluation qualitative, une quantification physique et une évaluation économique (marchande et non marchande);

b) Les mesures d'évaluation des avantages devraient être axées sur les résultats de la coopération mise en place;

c) Les mesures d'évaluation des avantages doivent commencer par établir une base de référence; il faut veiller à éviter les doubles comptages;

d) Les mesures d'évaluation des avantages doivent tenir compte du fait que certains des avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières seront dégagés à longue échéance, et il faudrait essayer de quantifier également ces avantages;

e) L'évaluation des avantages peut avoir différents niveaux d'ambition – depuis les estimations rudimentaires jusqu'aux méthodologies très évoluées, gourmandes en données et coûteuses. Les mesures visant à quantifier les avantages doivent être en rapport avec l'utilisation prévue des résultats – dans certains cas, des estimations approximatives suffiront, alors que dans d'autres, des études de bonne qualité devront être réalisées;

f) Comme c'est le cas avec le recensement des avantages, l'évaluation des avantages peut être considérée comme un processus d'amélioration à long terme. À mesure que de nouveaux besoins sont exprimés et que de nouveaux avantages sont recensés, de nouvelles activités d'évaluation des avantages devront être entreprises. (Inclure un graphique illustrant comment les avantages s'accumulent selon un mode non linéaire sur le long terme.)

La **section 3.2** examinera l'état d'avancement de la quantification des avantages de la coopération pour les eaux transfrontières (sous réserve de la définition finale de la typologie des avantages énoncée au chapitre 2).

Longueur de cette section: une page et demie.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) Mesure dans laquelle les avantages environnementaux peuvent être quantifiés à l'aide des méthodes existantes: possibilités et limites (y compris besoins en matière de données);
- b) Exemples d'application dans un contexte transfrontière;
- c) Indications sur la façon de faire établir des études;
- d) Indications sur la façon d'interpréter et d'utiliser les résultats.

La **section 3.3** examinera l'état d'avancement de la quantification des avantages dégagés des eaux transfrontières dans le cadre de la coopération (sous réserve de la définition finale de la typologie des avantages énoncée au chapitre 2).

Longueur de cette section: deux pages.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) Mesure dans laquelle les avantages tirés de l'amélioration de la satisfaction et de la santé humaines et les avantages tirés de gains (micro)économiques directs peuvent être quantifiés à l'aide des méthodes existantes: possibilités et limites (y compris besoins en matière de données);
- b) Exemples d'application dans un contexte transfrontière;
- c) Indications sur la façon de faire établir des études;
- d) Indications sur la façon d'interpréter et d'utiliser les résultats.

La **section 3.4** examinera l'état d'avancement de l'évaluation des avantages apportés par les eaux transfrontières dans le cadre de la coopération (sous réserve de la définition finale de la typologie des avantages énoncée au chapitre 2).

Longueur de cette section: une page et demie.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) Mesure dans laquelle les avantages associés à la confiance peuvent être quantifiés à l'aide des méthodes existantes: possibilités et limites (y compris besoins en matière de données);

- b) Exemples d'application dans un contexte transfrontière;
- c) Indications sur la façon de faire établir des études;
- d) Indications sur la façon d'interpréter et d'utiliser les résultats.

La **section 3.5** examinera l'état d'avancement de la quantification des avantages obtenus dans le cadre de la coopération au-delà des eaux transfrontières (sous réserve de la définition finale de la typologie des avantages énoncée au chapitre 2).

Longueur de cette section: une page et demie.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

- a) Mesure dans laquelle les avantages macroéconomiques peuvent être quantifiés à l'aide des méthodes existantes: possibilités et limites (y compris besoins en matière de données);
- b) Exemples d'application dans un contexte transfrontière;
- c) Indications sur la façon de faire établir des études;
- d) Indications sur la façon d'interpréter et d'utiliser les résultats.

Chapitre 4

Optimisation de l'impact de l'évaluation des avantages

Ce chapitre comprendra trois sections.

Longueur du chapitre: cinq pages et demie.

La **section 4.1** examinera comment l'évaluation des avantages doit être associée aux processus d'élaboration des politiques existants.

Longueur de la section: deux pages et demie (y compris les encadrés).

Les principales questions sont notamment les suivantes:

a) Pour être efficace, l'évaluation des avantages doit être associée à un processus d'élaboration des politiques déjà en place en matière de coopération relative aux eaux transfrontières. Ce processus d'élaboration des politiques peut exister à différents stades – depuis les pourparlers informels jusqu'à un cadre bien défini, y compris: accords juridiques, structures institutionnelles (notamment organes paritaires) et plans d'action;

b) Le processus d'élaboration des politiques (et son cadre institutionnel) orienteront l'objectif et les caractéristiques de l'évaluation des avantages. Il peut formuler une demande explicite et établir un mandat clairement défini, et il précisera comment inclure les résultats de l'évaluation des avantages dans le processus décisionnel. Les besoins et les caractéristiques du processus d'élaboration des politiques détermineront le choix des méthodologies, la participation des parties prenantes (décideurs, experts, bénéficiaires) aux mesures d'évaluation des avantages et les stratégies de communication des résultats;

c) L'évaluation des avantages peut appuyer le processus d'élaboration des politiques de différentes manières: en établissant une base de référence crédible et généralement acceptée, en présentant des estimations des avantages généralement acceptées, qui peuvent être établies dans le cadre de différents scénarios de coopération, en apportant des éléments d'information à l'appui de la conception des mécanismes d'incitation et de compensation, en contribuant au suivi de la génération d'avantages et en soulignant la nécessité de repenser le cadre institutionnel de la coopération;

d) L'évaluation des avantages peut soutenir le processus d'élaboration des politiques de façon optimale à travers un processus interactif et intersectoriel dans le cadre d'un dialogue transfrontière.

Cette section comprendra:

a) Un encadré présentant des exemples de la manière dont les résultats de l'évaluation des avantages ont été utilisés pour promouvoir la coopération relative aux eaux transfrontières;

b) Un encadré sur le concept de dialogues sur les politiques nationales et sur la manière dont ce concept pourrait être transposé dans un contexte transfrontière.

La **section 4.2** examinera le cadre dans lequel s'inscrit l'évaluation des avantages.

Longueur de la section: une page et demie.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

a) Le recensement, la quantification et la diffusion des avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières s'inscrivent dans un «cadre d'évaluation des avantages» qui comporte plusieurs étapes:

i) Recensement de toute la gamme des avantages;

ii) Hiérarchisation des avantages à quantifier, compte tenu de leur ampleur potentielle et d'autres critères pertinents;

iii) Évaluation de l'ampleur des avantages et, si possible, quantification et évaluation économique;

iv) Intégration des résultats de l'évaluation dans le processus d'élaboration des politiques de la coopération relative aux eaux transfrontières (à travers des efforts de communication à l'appui des activités de sensibilisation, de plaidoyer et d'élaboration des politiques);

b) Le recensement, la quantification et la diffusion des avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières ne peuvent se faire ponctuellement. Le «cadre d'évaluation des avantages» s'inscrit dans un cycle qui devra être renouvelé et amélioré au fil du temps pour répondre aux exigences des décideurs;

c) L'évaluation des avantages implique des coûts (en fonction de l'ambition affichée) et doit être financée. Les avantages (en termes d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du processus d'élaboration des politiques) d'une évaluation bien conçue (en termes d'adéquation du niveau d'ambition et des besoins stratégiques) excéderont largement les coûts dans de nombreux cas.

Cette section comprendra un encadré sur la manière dont les résultats de l'évaluation des avantages peuvent être utilisés aux fins de l'analyse des scénarios.

La **section 4.3** traitera de la façon de communiquer les résultats de l'évaluation des avantages.

Longueur de la section: une page et demie.

Les principales questions sont notamment les suivantes:

a) Les résultats de l'évaluation des avantages peuvent être utilisés à des fins multiples: sensibilisation (entre les principales parties prenantes et le grand public), élaboration d'actions de plaidoyer, négociation et compensation. La communication des résultats de l'évaluation des avantages doit être adaptée à l'objectif poursuivi;

- b) Instructions pour la communication des résultats aux fins des actions de sensibilisation (y compris ce qu'il faut faire et ne pas faire, et présentation d'au moins un exemple);
- c) Instructions pour la communication des résultats aux fins des actions de plaidoyer (y compris ce qu'il faut faire et ne pas faire, et présentation d'au moins un exemple);
- d) Instructions pour la communication des résultats aux fins de l'élaboration des politiques (y compris ce qu'il faut faire et ne pas faire, et présentation d'au moins un exemple);
- e) Instructions pour la communication des résultats aux fins de négociation (y compris ce qu'il faut faire et ne pas faire, et présentation d'au moins un exemple);
- f) Instructions pour la communication des résultats aux fins de compensation (y compris ce qu'il faut faire et ne pas faire, et présentation d'au moins un exemple).

Annexes techniques

Aucune annexe technique n'est envisagée à ce stade. Cependant, des annexes techniques pourraient être élaborées pour compléter le corps du texte, en fonction de la documentation recueillie et de la demande exprimée tout au long du processus d'élaboration de la note d'orientation.
